

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

DELEGATION BELGE

**Rapport de la quatrième partie de la Session ordinaire
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Strasbourg, 29 septembre - 3 octobre 2014**

À l'ordre du jour de cette session figuraient les rapports suivants:

- Faire barrage aux manifestations de néonazisme (Résolution 2011 et recommandation 2052)
- Les droits des femmes et les perspectives de coopération euro-méditerranéenne (Résolution 2012 et recommandation 2053)
- Bonne gouvernance et meilleure qualité de l'enseignement (Résolution 2013 et recommandation 2054)
- Élever le statut de l'enseignement et de la formation professionnels (Résolution 2014)
- Le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie (Résolution 2015)
- Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2013-2014
- L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (octobre 2013 - septembre 2014) (Résolution 2018)
- Les menaces contre l'humanité posées par le groupe terroriste connu sous le nom d'«EI»: la violence à l'encontre des chrétiens et d'autres communautés religieuses ou ethniques (Résolution 2016)
- Les activités de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en 2013-2014 (Résolution 2017)
- Le respect des obligations et engagements de l'Albanie (Résolution 2019)
- Les alternatives au placement en rétention d'enfants migrants (Résolution 2020 et recommandation 2056)
- Vers une optimisation de la prise en charge des cancers du sein en Europe (Résolution 2021)

* * * * *

Délégation belge à l'Assemblée:

Représentants

M. Daniel Bacquelaine (MR)
M. Philippe Blanchart (PS)
M. Armand De Decker (MR)
M. Patrick De Groote (N-VA)
M. Roel Deseyn (CD&V)
Mme Daphné Dumery (N-VA), Vice-présidente
M. Philippe Mahoux (PS), Président

Suppléants

Mme Cindy Franssen (CD&V)
M. Olivier Henry (PS)
Mme Fatma Pehlivan (sp.a)
Mme Fatiha Saïdi (PS)
M. Dirk Van der Maelen (sp.a)
Mme Kristien Van Vaerenbergh (N-VA)
Mme Sabine Vermeulen (N-VA)

Lors de la session, les personnalités suivantes se sont adressées à l'Assemblée:

- M. Olemic Thommessen, Président du Parlement norvégien
- M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire général du Conseil de l'Europe
- M. Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe
- M. Elmar Mammadyarov, ministre des Affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, Président du Comité des Ministres
- Sir Suma Chakrabarti, Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

* * * * *

Prix des Droits de l'Homme Vaclav Havel

La deuxième édition du Prix des Droits de l'Homme Vaclav Havel, qui récompense des actions exceptionnelles de la société civile pour la défense des droits de l'homme, a été décernée au militant des droits de l'homme azerbaïdjanais, Anar Mammadli, actuellement emprisonné dans son pays pour «abus de pouvoir».

* * * * *

Faire barrage aux manifestations de néonazisme (Résolution 2011 et recommandation 2052)

L'Assemblée condamne sans équivoque les manifestations toujours plus nombreuses de néonazisme et la montée des partis et mouvements néonazis en Europe, dont certains ont fait leur entrée au parlement national ou européen.

L'Assemblée insiste sur la responsabilité première des représentants gouvernementaux et des responsables politiques démocratiques et les appelle à s'unir autour d'un «consensus démocratique» pour s'opposer de concert à l'idéologie néonazie et aux partis politiques qui plaident en sa faveur, au sein et hors des parlements. Ainsi, tous les responsables politiques sont invités à débattre avec les mouvements néonazis et à les démasquer publiquement en rejetant et condamnant leur idéologie et rhétorique. D'autres mesures devraient prévoir l'engagement de la responsabilité pénale des dirigeants et membres des partis qui prônent des discours de haine, et devraient également empêcher le financement de tels partis.

L'Assemblée est d'avis que la lutte contre le néonazisme doit être axée sur la prévention, par l'éducation et la prise de conscience. Les États membres du Conseil de l'Europe sont invités à concevoir des stratégies sociales, économiques et culturelles afin de réduire les terrains fertiles pour l'idéologie néonazie.

L'Assemblée soutient pleinement l'initiative de jeunes militants visant à faire du 22 juillet, date anniversaire des massacres commis par un néonazi en Norvège, «Journée européenne des victimes de crimes de haine».

* * * * *

Les droits des femmes et les perspectives de coopération euro-méditerranéenne (Résolution 2053 et recommandation 2012)

Dans son intervention, *Mme F. Saïdi, rapporteure pour la Commission égalité des chances et anti-discrimination*, a souligné que, trois ans après le début du Printemps arabe, le bilan est contrasté: le statut des femmes et son évolution varient profondément d'un pays à l'autre, tout comme le cadre politique général.

Ainsi, la Tunisie et le Maroc ont accompli des progrès importants en matière des droits des femmes. La Libye au bord de la guerre civile et l'Égypte qui peine à retrouver la stabilité, n'y ont pas encore consacré les efforts nécessaires. En Algérie, sur fond d'un cadre politique presque figé, les progrès en matière de statut de la femme sont encore insuffisants.

Dans tous ces pays, des avancées sont possibles et souhaitables, entre autres à travers la mise en œuvre du principe d'égalité inscrit dans la constitution, la promotion de la participation des femmes à la vie publique et politique et la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Selon l'oratrice, le seul point commun c'est que, dans tous ces pays, les femmes évoluent dans des sociétés en proie à un conservatisme faussement justifié par la religion, qui porte un coup fatal à leur participation à la vie publique et engendre des discriminations intolérables.

L'oratrice a fait remarquer que le Maroc et la Tunisie ont jusqu'ici représenté des interlocuteurs prioritaires du Conseil de l'Europe. Ces deux pays ont la possibilité de jouer un rôle exemplaire de modernisateur au sein de la communauté des pays à majorité musulmane. Ils démontrent qu'il est possible de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes sans renoncer à ses racines culturelles et religieuses.

La rapporteure a également souligné la nécessité d'impliquer la société civile dans l'élaboration des politiques pouvant améliorer le statut des femmes et de renforcer la coopération interparlementaire avec le Conseil de l'Europe, par le biais du statut de «Partenaire pour la démocratie», et la coopération dans le cadre du «Programme sud».

* * * * *

Bonne gouvernance et meilleure qualité de l'enseignement (Résolution 2013 et recommandation 2054)

L'Assemblée constate que les États membres du Conseil de l'Europe consacrent des efforts et des moyens considérables à l'éducation. Pourtant, le niveau des élèves européens et les performances des universités européennes ne s'améliorent pas, voire sont en baisse, si l'on se réfère aux classifications internationales établissant des comparaisons entre elles.

L'Assemblée estime qu'il est dès lors nécessaire de repenser les stratégies et les politiques éducatives pour garantir le droit à un enseignement d'une qualité adéquate, mais aussi pour accroître la compétitivité de l'enseignement européen au niveau mondial.

L'Assemblée recommande aux États membres de développer des politiques de l'éducation inclusives et innovantes, ayant comme objectifs prioritaires le bien-être et la réussite des élèves, la lutte contre l'exclusion sociale, l'amélioration du professionnalisme des enseignants et de la performance du système d'éducation, et une meilleure contribution de l'école au progrès socio-économique.

* * * * *

Élever le statut de l'enseignement et de la formation professionnels (Résolution 2014)

Avec l'accélération de l'évolution technologique, l'Europe a besoin de travailleurs qui puissent se former en permanence pour rester à la pointe des connaissances et préserver ainsi la compétitivité de l'Europe sur les marchés internationaux. Pourtant, malgré l'urgence de la situation, la formation professionnelle fait souvent figure de «parent pauvre» par rapport à d'autres formes d'éducation, avec des niveaux de qualité moindres et une moins bonne reconnaissance sociale.

L'Assemblée souligne la nécessité d'élaborer une vision stratégique pour remettre la formation professionnelle à sa juste place et de prendre d'urgence des mesures visant à en améliorer la qualité et l'attractivité et à l'adapter aux besoins du marché du travail.

L'Assemblée estime que des stratégies nationales devraient être déployées pour favoriser l'apprentissage de compétences techniques et pratiques, en y incluant notamment de nouveaux domaines d'expertise qui sont souvent absents des programmes de formation professionnelle existants, comme les langues étrangères ou les technologies de l'information. Enfin, les pouvoirs publics devraient fournir les ressources nécessaires, par exemple sous forme de bourses ou d'aides aux élèves et aux employeurs qui participent à ce type de formations, surtout lorsqu'elles sont nouvelles ou innovantes.

* * * * *

Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2013 – 2014

Intervenant devant l'Assemblée dans le cadre de son débat annuel sur les activités de l'OCDE, le Secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, a attiré l'attention des parlementaires sur le chômage qui a atteint un niveau alarmant, dépassant 50% parmi les jeunes dans des pays comme la Grèce et l'Espagne, tout en déclarant que le risque d'une génération perdue demeure très réel.

Il a aussi précisé que la crise économique avait encore aggravé les inégalités et alimenté une crise sociale, ce qui s'était traduit par un effondrement de la confiance dans les gouvernements et les institutions.

Il a exposé certaines des initiatives prises par l'OCDE pour faire face à ces problèmes, dont ses récents projets de réduction du chômage, de relance de la croissance, de développement des flux commerciaux, de simplification de la fiscalité, ...

Dans son intervention, *le député Dirk Van der Maelen* a d'abord évoqué le thème des nouvelles approches face aux défis économiques (NAEC). Il salue le fait que l'on souhaite mesurer la croissance économique de façon plus inclusive, tout en ressentant une certaine déception devant l'évaluation par l'OCDE du compromis entre investissements publics et consolidation fiscale pendant la crise. À ses yeux, l'OCDE fait preuve d'une prudence excessive en considérant des mesures de stabilisation du gouvernement comme bien placées certes mais néanmoins comme dangereuses parce que mettant en péril l'équilibre fiscal. Le député souligne que cette position contraste nettement avec les points de vue de nombreux économistes estimés. Un échantillon représentatif d'économistes américains a souligné que l'emploi et le bénéfice général de la loi de 2009 sur la reprise économique aux Etats-Unis l'emportent sur les coûts. En Belgique, le Professeur Paul De Grauwe de la *London School of Economics* a fait valoir que les rigidités structurelles ne sont pas la cause de la faible croissance de la zone euro depuis 2011.

Ses conclusions sont parfaitement claires : le seul facteur qui puisse expliquer la deuxième partie de la crise, c'est l'austérité. Le résultat des conseils économiques qui nous ont été prodigués par différentes institutions en Europe, y compris l'OCDE, est que la reprise de la zone euro est plus lente que celle de la zone de la livre sterling après la grande dépression ou celle du Japon durant sa «décennie perdue». La prudence n'est donc pas toujours une vertu...

L'orateur est d'accord avec le Secrétaire général à propos des résultats obtenus par l'OCDE en matière d'échange automatique d'information. Il s'agit là d'un progrès historique.

En ce qui concerne le projet BEPS, qui vise à combattre l'érosion des bases d'imposition et le partage des bénéficiaires, les progrès réalisés sont plus lents qu'il avait espéré. L'orateur pense que l'approche de l'OCDE débouchera sur des règles et des dispositions beaucoup plus complexes encore, qui demanderont une coordination très soignée pour se révéler efficaces. Il craint que les nouvelles règles ne créent de nouvelles occasions de «planification fiscale».

Il exhorte l'OCDE à ne pas perdre de vue les indicateurs qui reflètent l'efficacité réelle des mesures proposées pour s'attaquer à l'évasion fiscale des grandes multinationales. Assurément, ce sont les résultats qui comptent, et il faut donc les attendre. Il doute toutefois que l'approche de l'OCDE soit la bonne.

(*) Depuis 1962, l'Assemblée fait office de forum parlementaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui rassemble 34 pays, et invite les parlementaires des pays membres de l'OCDE qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe (Australie, Canada, Chili, États-Unis, Israël, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande et République de Corée), ainsi que le Parlement européen, à se joindre à ses membres pour débattre des activités de l'OCDE.

* * * * *

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie (Résolution 2015)

L'Assemblée félicite toutes les forces politiques en Géorgie pour la transition pacifique et démocratique du pouvoir intervenue suite aux élections législatives de 2012 et présidentielle de 2013, malgré des tensions et un climat politisé. Elle note avec satisfaction que l'émergence d'une opposition forte, associée à une coalition au pouvoir bien organisée, a renforcé le rôle du parlement.

L'Assemblée salue les réformes d'envergure annoncées par les autorités géorgiennes, notamment la réforme constitutionnelle, visant à renforcer les institutions démocratiques du pays et à garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire. En même temps, l'Assemblée appelle les autorités à veiller à ce que les enquêtes et poursuites visant d'anciens responsables gouvernementaux soient menées avec impartialité, dans le respect des principes relatifs à un procès équitable énoncés dans la Convention européenne des droits de l'homme.

L'Assemblée estime que le développement démocratique de la Géorgie a connu des progrès considérables au cours des dernières années. Il est désormais important pour le pays de surmonter les antagonismes, la polarisation et le désir de revanche qui continuent de miner le climat politique pour poursuivre le développement démocratique du pays.

L'Assemblée est prête à assister les autorités et le Parlement géorgiens dans cette tâche.

* * * * *

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (octobre 2013 – septembre 2014) (Résolution 2018)

Dans son rapport d'activité annuel, la Commission de suivi de l'Assemblée fait un bilan des activités menées depuis octobre 2013 et évalue les progrès réalisés par dix pays encore soumis à la procédure de suivi et dans quatre pays engagés dans un dialogue de postsuivi sur le respect des obligations et engagements pris envers le Conseil de l'Europe.

Dans sa résolution, l'Assemblée salue les avancées, exprime sa préoccupation sur les reculs et adresse des recommandations spécifiques aux pays concernés.

Pendant la période sous revue, l'Assemblée a mené une réflexion approfondie sur les moyens de renforcer l'efficacité et l'impact de sa procédure de suivi à l'égard de tous les États membres du Conseil de l'Europe et a formulé une série de recommandations concrètes à ce sujet.

Ainsi, l'Assemblée décide de mettre en place un examen périodique des 33 États membres qui ne font pas l'objet d'une procédure de (post)suivi et un suivi transnational thématique, afin de garantir le respect de leurs obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe.

(*) Dix des 47 États membres du Conseil de l'Europe sont actuellement soumis à la procédure de suivi de l'Assemblée (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie, Géorgie, Monténégro, République de Moldova, Serbie et Ukraine) et quatre sont soumis à un «dialogue de post-suivi» (Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monaco et Turquie).

La procédure de suivi suppose d'effectuer régulièrement des visites dans les pays soumis au suivi pour évaluer les progrès et pour engager le dialogue avec les autorités, les forces politiques, le pouvoir judiciaire et la société civile et de procéder à des évaluations périodiques examinées par l'Assemblée.

* * * * *

Les menaces contre l'humanité posées par le groupe terroriste connu sous le nom d'«EI»: la violence à l'encontre des chrétiens et d'autres communautés religieuses ou ethniques (Résolution 2016)

L'Assemblée estime que la situation des communautés religieuses et ethniques au Moyen-Orient, en général, et en Irak et en Syrie, en particulier, n'est plus à qualifier dorénavant « d'inquiétante, mais de désespérée » alors que le groupe terroriste «EI» n'a de cesse de semer la mort et la destruction.

Selon l'Assemblée, la priorité première doit être de mettre fin aux massacres perpétrés actuellement, et que les États membres du Conseil de l'Europe doivent mettre tout en œuvre pour concourir à l'instauration de la paix dans la région.

L'Assemblée est préoccupée par le fait que quelque 3 000 jeunes Européens combattent aux côtés de l'«EI» en Irak et en Syrie et exhorte les États membres du Conseil de l'Europe à accroître les efforts qu'ils déploient pour les identifier ainsi que pour démanteler les filières de recrutement.

L'Assemblée demande aux États membres du Conseil de l'Europe et à la communauté internationale en général de soutenir le Gouvernement iraquien dans ses tentatives de proposer une alternative crédible pour éviter qu'ils ne cèdent aux sirènes de l'«EI».

L'Assemblée affirme que les missions humanitaires actuelles sont insuffisantes étant donné la crise humanitaire sans précédent et demande aux États membres d'accroître les livraisons d'aide humanitaire aux camps de réfugiés en place en Irak, en Syrie, ... et d'étendre leurs programmes d'assistance.

* * * * *

Les activités de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en 2013-2014 (Résolution 2017)

En discutant régulièrement les activités de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), l'Assemblée assure un contrôle parlementaire des opérations de la Banque. L'Assemblée rappelle que, tout en fournissant une assistance à ses pays d'opérations dans leur transition vers des économies de marché, la BERD contribue également à leur progression sur la voie de la démocratie et de l'État de droit.

L'Assemblée regrette qu'un grand nombre de ces pays n'appliquent pas les principes de démocratie multipartite et de pluralisme. Elle encourage la mise en œuvre de la nouvelle méthodologie de la BERD pour évaluer la conformité de ces pays avec les aspects politiques de son mandat, notamment l'existence d'un gouvernement représentatif, la société civile et les médias, l'État de droit et l'accès à la justice et les droits civils et politiques.

L'Assemblée se félicite de l'expansion des activités de la BERD à la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen (la Jordanie, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte).

Enfin, l'Assemblée prend note des critiques formulées récemment concernant le manque de transparence de la BERD et l'encourage à commencer à publier des informations plus complètes conformément aux normes internationales.

* * * * *

Le respect des obligations et engagements de l'Albanie (Résolution 2019)

L'Assemblée salue les progrès substantiels que l'Albanie a réalisés récemment pour honorer ses obligations et ses engagements à l'égard du Conseil de l'Europe, mais regrette que de nombreuses réformes importantes aient été retardées ou altérées par la profonde crise politique qui a frappé le pays au lendemain des élections législatives de 2009.

L'Assemblée invite toutes les forces politiques à convenir de nouvelles réformes électorales et encourage un changement d'attitude, le développement d'une culture de la coopération et le renforcement des valeurs démocratiques par toutes les parties concernées.

Ainsi, elle exhorte l'opposition à ne plus recourir au boycott des travaux du parlement et engage le pouvoir à ne pas profiter de sa majorité constitutionnelle pour contourner l'opposition.

L'Assemblée déclare qu'en dépit des progrès réalisés, de graves préoccupations subsistent, en particulier concernant l'impartialité des institutions démocratiques et de la fonction publique, l'indépendance de la justice et la lutte contre la corruption endémique dans le pays.

L'Assemblée estime que des mesures concrètes doivent être prises par toutes les parties prenantes, les autorités et l'opposition, afin de garantir que ces engagements et obligations sont intégralement respectés.

En conséquence, l'Assemblée décide de continuer à suivre le respect des obligations et engagements contractés par l'Albanie.

* * * * *

Les alternatives au placement en rétention d'enfants migrants (Résolution 2020 et recommandation 2056)

L'Assemblée s'inquiète du fait que le placement en rétention d'enfants migrants est un phénomène croissant dans les États membres du Conseil de l'Europe. Elle souligne que les États qui pratiquent le placement en rétention d'enfants migrants contreviennent au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Ces pays privent les enfants de leur droit fondamental à la liberté et les exposent à des risques de graves troubles physiques, psychiques et du développement pouvant les affecter tout au long de leur vie. Ils peuvent aussi porter atteinte à d'autres droits fondamentaux des enfants, comme le droit à la vie de famille, à la santé, à l'éducation ou encore le droit de jouer.

L'Assemblée constate avec satisfaction que plusieurs États membres, dont la Belgique, le Danemark, la France, la Hongrie, ... ont pris des mesures pour mettre fin au placement d'enfants migrants en rétention.

L'Assemblée estime que les enfants sont avant tout des enfants et ne devraient en aucune circonstance être retenus pour la simple raison qu'ils ne sont pas en possession des bons documents d'immigration.

Elle invite dès lors les États membres du Conseil de l'Europe n'ayant pas encore pris de mesures à adopter et appliquer des lois interdisant le placement en rétention d'enfants en raison de leur situation de migrants.

* * * * *

Vers une optimisation de la prise en charge des cancers du sein en Europe (Résolution 2021)

L'Assemblée part du constat que le cancer du sein reste le cancer le plus fréquent chez les femmes européennes et présente le plus fort taux de mortalité de tous les cancers chez les femmes, malgré les progrès scientifiques considérables.

L'Assemblée estime qu'une prise en charge et des soins de qualité du cancer du sein se traduisent à moyen et long terme par une amélioration des taux de survie, des économies pour le système de santé et une meilleure qualité de vie pour les patient(e)s.

L'Assemblée recommande par conséquent aux États membres du Conseil de l'Europe de maintenir la lutte contre le cancer du sein au premier rang de leurs préoccupations de santé et de veiller à ce que les femmes aient accès à des programmes nationaux de dépistage par mammographie, ainsi qu'à des informations précises concernant les avantages et les risques potentiels liés à ces programmes. Ils doivent également veiller à ce que les patient(e)s atteint(e)s d'un cancer du sein aient un accès effectif à un diagnostic et un traitement de qualité.

L'Assemblée recommande aussi aux États membres de créer des registres nationaux des cancers, d'interdire la discrimination contre les patient(e)s atteint(e)s de cancer du sein fondée sur le statut de leur maladie et d'encourager la collaboration des chercheurs en vue de diminuer les taux de mortalité et d'améliorer la qualité de vie des patient(e)s et, à terme, de trouver un remède pour guérir le cancer du sein.

* * * * *